

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le dix-neuvième jour du mois de mars deux mille-vingt-cinq tenait, à 19 H 00, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

M. Dave Plourde, président et représentante d'Albanel
M. Jean Morency, vice-président et représentant de Normandin
Mme Sylvie Coulombe, représentante de Saint-Thomas-Didyme
M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines
M. Vincent Beckert, représentant de Girardville

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Jerry Piquette, directeur général p.i.
Mme Nadia Genest, greffière-trésorière

1.- Ouverture de la séance

M. Dave Plourde souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

34-03-2025

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

35-03-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2025.

2.3) Suivi au procès-verbal

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

M. Dave Plourde mentionne qu'il est en conflits d'intérêts avec l'acquisition de la boîte de tranchée de la municipalité d'Albanel.

2.5) Liste des comptes de février 2025

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes de février 2025 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de février 2025, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

36-03-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de février 2025 pour un montant 146 704.19 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

2.6) États financiers au 28 février 2025

La greffière-trésorière dépose les états financiers au 28 février 2025.

2.7) Rapport annuel – Gestion contractuelle 2024

Le directeur général p.i. dépose le rapport de gestion contractuelle pour l'année 2024.

3.- Sécurité Incendie

3.1) Statistiques du service incendie

Monsieur Piquette dépose les statistiques du service incendie au 28 février 2025. Nous avons 12 interventions comparativement à 13 pour l'année 2024.

3.2) Rapport annuel en sécurité incendie – Année 2024

Reporté à une séance ultérieure.

3.3) Réparation camion-citerne - Girardville

CONSIDÉRANT QUE plusieurs réparations ont été effectuées sur le réservoir au cours des dernières années sur le camion-citerne;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés des matériaux du réservoir sont dégradés;

37-03-2025

Il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter la soumission de Maxi-Métal inc. au montant de 21 974.00 \$ taxes non-comprise pour le remplacement du réservoir du camion-citerne de Girardville. La dépense est financée à même le budget de fonctionnement de la Régie.

QUE le conseil d'administration autorise le directeur général p.i. à signer le bon de commande.

3.4) ICO – Migration WEB

38-03-2025

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser la migration WEB du logiciel ICO utilisé principalement en sécurité incendie et en sécurité civile. Les coûts annuels d'entretien estimés à 15 092.00\$ taxes non-comprises sont

financés à même le budget de fonctionnement et les frais d'implantation estimé à 18 000.00 taxes-non comprises sont financé sur le surplus accumulé.

QUE le conseil d'administration autorise le directeur général p.i. à signer tous documents pour la migration WEB du logiciel ICO utilisé par la Régie.

4.- Sécurité civile

4.1)

5.- Administration

5.1)

6.- Urbanisme et environnement

6.1)

7.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

7.1)

8.- Contrôle animalier

8.1)

9.- Services techniques – Travaux publics

9.1)

10.- Affaires nouvelles

10.1) Acquisition boîte de tranchée – Municipalité d'Albanel

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu une aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité pour le projet de Services techniques – Travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 17-2024 ayant pour objet l'acquisition de biens pour des services de nature techniques en matière de travaux public;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Albanel possède une boîte de tranchée depuis 2023;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités veulent mettre à la disposition aux équipes de travaux publics cette équipement en santé et sécurité au travail;

39-03-2025

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise l'acquisition de la boîte de tranchée pour un montant de 19 083.48 \$ à la municipalité d'Albanel.

M. Dave Plourde se retire des discussions.

10.2) Acquisition remorque plateforme

CONSIDÉRANT QUE la Régie a reçu deux soumissions pour des remorques plateformes;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ci-dessous reçues;

Entreprises	Prix (tx non-incluses)
Services AMS	8 998.00 \$
Remorque 2000	10 918.00\$
Débrousailluses Beavertech	10 118.00 \$

40-03-2025

Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte la soumission reçue de Services AMS au montant de 8 998.00\$ taxes non-incluses;

QUE les dépenses soient financées avec le règlement d'emprunt 17-2024 et avec le programme d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité.

11.- Correspondance

11.1) Municipalité de St-Thomas-Didyme – Approbation du règlement d'emprunt 21-2025

La correspondance est déposée aux archives.

12.- Période de questions

Aucun

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 16 avril 2025 à 19h00 à l'Hôtel de ville de Normandin.

14.- Levée de l'assemblée régulière

41-03-2025

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 19 h 40.

Nadia Genest
Greffière-trésorière

Dave Plourde
Président

Je, Dave Plourde, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dave Plourde
Président